

# Melanotus sp.

## Cultures où l'espèce a déjà été trouvée



Espèce principalement trouvée au Québec :  
*Melanotus similis* (Kirby)

Nom commun anglais de l'espèce :  
Corn wireworm

Nom commun français de l'espèce :  
Taupin du maïs

Durée du cycle de développement :  
Au moins 3 ans

Taille maximale au dernier stade larvaire :  
2,5-3,0 cm

### Description:

Les larves possèdent un corps allongé et cylindrique d'une couleur allant de l'orange foncé au brun rougeâtre. La tête et le segment caudal sont légèrement plus foncés. En vue dorsale, la tête est ovale. Le segment caudal est allongé et il présente une bordure ondulée formée par trois lobes. De nombreuses protubérances de petite taille sont visibles dorsalement, donnant un aspect granuleux. Le genre *Melanotus* préfère les habitats faiblement drainés ou les sols possédant une bonne capacité de rétention de l'humidité. Comme le genre *Agriotes*, les *Melanotus* peuvent causer des dommages aux cultures qui sont plus importants sur un retour de prairie. Il existe plusieurs espèces de *Melanotus* qui s'attaquent notamment au maïs. Les différentes espèces de *Melanotus* peuvent être distinguées en fonction de la taille, de la forme et du nombre de stries qui se situent en position latérodorsale à la base du segment caudal.

Références : Riley et Keaster, 1979; Glen et al., 1943; Campbell et al., 1989.

Vue dorsale

Vue latérale

Vue ventrale

Tête



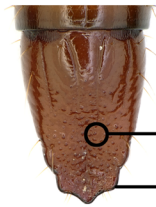
Absence d'œil



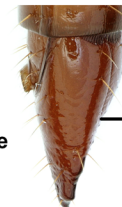
Corps entier



Segment caudal



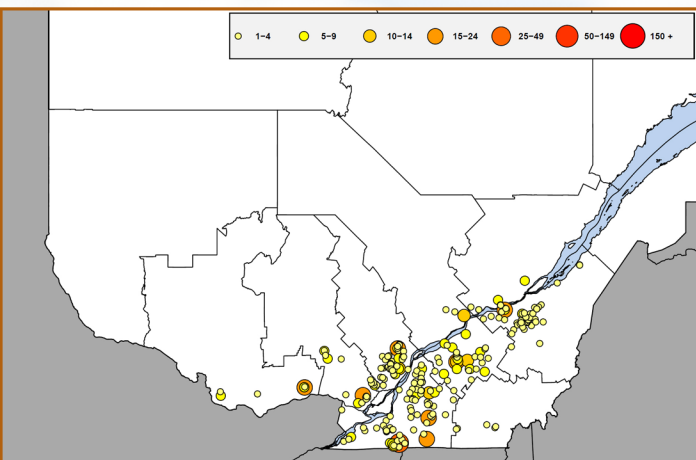
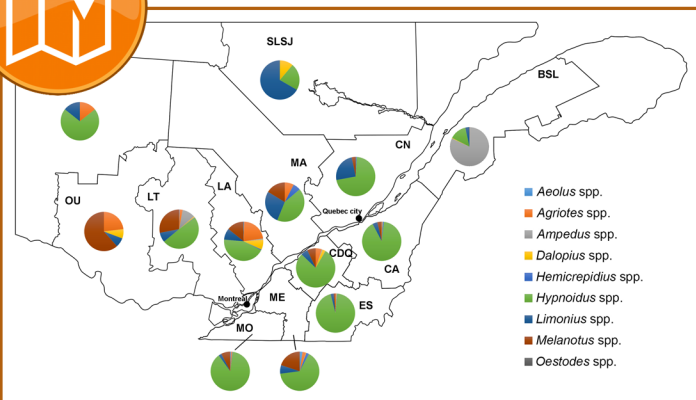
Surface granuleuse  
Bordure ondulée



Surface plate



Apex arrondi



## Autres genres avec lesquels *Melanotus* peut être confondu

Ce genre se distingue par sa grande taille et sa couleur foncée. De plus, il présente un segment caudal qui se différencie des autres genres par sa forme ondulée et trilobée. Il est donc facilement reconnaissable.

## Seuil économique d'intervention:



**1 ver fil-de-fer par piège en moyenne**

Ce projet est réalisé grâce à une aide financière du Programme de développement sectoriel (volet 3 - Appui à l'innovation en réponse à des enjeux sectoriels prioritaires), issu de l'accord Cultivons l'avenir 2, conclu entre le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et Agriculture et Agroalimentaire Canada.